

Conduite responsable de la recherche : *l'approche des trois organismes de recherche fédéraux*

Karen Wallace

Conseillère principale, CRR

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

CRSH – CRSNG – IRSC

Université du Québec en Outaouais (UQO)

20 octobre 2020

**GROUPE SUR LA CONDUITE
RESPONSABLE DE LA
RECHERCHE**

Vue d'ensemble

- ❖ Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche
- ❖ Cadre de référence
- ❖ Rôles et responsabilités
- ❖ Violations
- ❖ Activités et outils de sensibilisation sur la CRR
- ❖ Sommaire

Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (SCRR)

- ✓ secrétariat des trois organismes fédéraux de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC)
- ✓ deux mandats distincts :
 - la conduite responsable de la recherche
 - l'éthique de la recherche avec des êtres humains
- ✓ appuie deux groupes indépendants
 - le Groupe sur la conduite responsable de la recherche
 - le Groupe sur l'éthique de la recherche

Deux politiques communes

- Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, 2016

(Cadre de référence)



- *Énoncé de politique des trois conseils: Éthique de la recherche avec des être humains, 2018*

(l'EPTC)



Conduite responsable de la recherche (CRR)

- expression générique visant non seulement l'intégrité scientifique de la recherche mais toute activité reliée à la recherche :
 - la demande de fonds
 - la conduite de la recherche
 - la gestion des fonds
 - la diffusion des résultats
- l'approche CRR vise à encourager et à promouvoir un environnement de recherche favorable

Intégrité en recherche

➤ **Intégrité en recherche*** est la mise en pratique cohérente et constante de valeurs et de principes essentiels pour favoriser et atteindre l'excellence dans la quête et la diffusion du savoir. Ces valeurs sont:

- L'honnêteté
- L'équité
- La confiance
- La responsabilité
- L'ouverture

**Conseil des académies canadiennes, Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada, 2010*

Éthique de la recherche

- **Éthique de la recherche*** avec des êtres humains est l'application de principes qui assure le respect de la dignité humaine des participants à la recherche.
- L'EPTC est basée sur trois principes fondamentaux :
 - le respect des personnes
 - la préoccupation pour le bien-être
 - la justice

** Fondé sur l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC)*

Cadre de référence sur la CRR

- ✓ décrit les **responsabilités** et les politiques connexes qui s'appliquent aux chercheurs, aux établissements et aux organismes
- ✓ définit les **violations**
- ✓ décrit les **exigences minimales** qui doivent être intégrées aux politiques institutionnelles en ce qui concerne les allégations
- ✓ décrit le **processus** que suivent les organismes pour examiner les allégations de violation des politiques

Cadre de référence : Objectifs

- ✓ faire en sorte que les décisions de financement prises par les organismes soient basées sur des données **exactes** et **fiables**
- ✓ faire en sorte que les fonds publics consacrés à la recherche soient utilisés de façon **responsable** conformément aux ententes de financement
- ✓ promouvoir et protéger la **qualité**, **l'exactitude** et la **fiabilité** des travaux de recherche financés par les organismes
- ✓ promouvoir **l'équité** dans la conduite de la recherche et dans le processus d'examen des allégations de violation des politiques

Cadre de référence : Portée

- ✓ les chercheurs qui demandent ou détiennent des fonds des organismes doivent adhérer au Cadre de référence sur la CRR
- ✓ les établissements admissibles à administrer des fonds des organismes doivent élaborer et administrer une politique qui répond aux exigences minimales prescrites par le Cadre de référence
- ✓ cette politique s'applique à toute recherche menée sous l'autorité ou sous les auspices de l'établissement – quelle que soit la source de financement

Responsabilités : chercheurs

Les chercheurs doivent tenter d'appliquer les meilleures pratiques de recherche de façon honnête, responsable, franche et équitable lorsqu'ils cherchent et diffusent des connaissances. (Art. 2.1.2)

- rigueur
- tenue des dossiers
- références précises
- attribution du statut d'auteur
- remerciements
- gestion des conflits d'intérêts

Responsabilités : chercheurs (suite)

- ❑ fournir de l'information véridique et exacte aux organismes
- ❑ gérer les fonds des organismes de façon responsable
- ❑ conformer aux politiques des organismes concernant certains types de recherche (p.ex. la protection des animaux, l'ÉPTC)
- ❑ prendre des mesures proactives pour remédier à toute violation
- ❑ conformer à la politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes lorsque vous êtes un participant au processus d'évaluation

Responsabilités : établissements

Pour créer un environnement qui favorise l'excellence en recherche, les établissements doivent, par exemple :

- adopter des politiques sur la CRR qui respectent les exigences du Cadre de référence
- examiner toutes les allégations de violation en lançant une enquête et, au besoin, une investigation
- prendre les recours appropriés
- faire rapport aux organismes sur les résultats des enquêtes ou investigations lorsque les fonds des organismes sont impliqués

Responsabilités : organismes

Pour atteindre les objectifs du Cadre de référence les organismes doivent :

- aider les chercheurs et les établissements à interpréter et à mettre en œuvre le Cadre de référence
- veiller à ce que les établissements respectent les exigences du Cadre de référence
- déterminer le recours en cas de violation individuelle ou institutionnelle
- examiner et mettre à jour le Cadre de référence

Allégation

- ✓ Une allégation est une déclaration, affirmation ou énoncé non confirmé transmis par écrit à un établissement ou à un organisme indiquant qu'il y a eu violation d'une ou plusieurs politiques des organismes

- ✓ Une allégation réfléchie est :
 - fondée sur des faits;
 - nouvelle, n'ayant donné lieu à aucune investigation antérieure; et
 - doit concerner une ou plusieurs violations décrites dans le Cadre de référence

Éléments clés du Cadre de référence

- ✓ Une personne chargée au sein de l'établissement pour recevoir de façon confidentielle les allégations
- ✓ Allégations anonymes doivent être examinées - l'allégation doit être accompagnée de renseignements suffisants pour l'évaluer
- ✓ Délais fixe pour les enquêtes et les investigations
- ✓ Inclusion obligatoire d'au moins un membre externe sur tout comité d'investigation
- ✓ [Divulgence publique](#) de cas graves de violation

Violation du Cadre de référence

- ❖ une violation du Cadre de référence est le manquement à toute politique d'un organisme à quelque étape que ce soit d'un projet de recherche ...
- ❖ le fait qu'une violation soit intentionnelle ou découle d'une erreur de bonne foi n'entre pas en ligne de compte dans l'évaluation d'une violation
- ❖ l'intention est prise en compte seulement pour décider de la sévérité du recours qui pourrait être exercé (Art. 3.1)

POURQUOI?

- ❖ Tout manquement, peu importe la cause, peut nuire à l'intégrité de la recherche

Exemples de violations du Cadre de référence

- Fabrication
- Falsification
- Destruction des dossiers de recherche
- Plagiat
- Republication / autoplagiat
- Attribution invalide du statut d'auteur
- Mention inadéquate
- Mauvaise gestion des fonds d'une subvention ou d'une bourse
- Mauvaise gestion des conflits d'intérêts
- Fausse déclaration dans une demande ou un document connexe
- Violation des politiques et exigences concernant certains types de recherche
- Violation du processus d'évaluation d'un organisme

Exemples de recours

- Lettre de sensibilisation
- Lettre de réprimande
- Correction du dossier de recherche
- Formation
- Remboursement de fonds
- Annulation de la subvention/bourse
- Inadmissibilité à participer à des examens par les pairs d'un Organisme
- Inadmissibilité à demander ou à detenir des fonds d'un Organisme

Statistiques

- 323 dossiers classés depuis 2012
- 163 dossiers classés impliquaient au moins une violation du Cadre de référence (51%)
 - recherche/activité financé par le CRSNG (67 ou 41 %)
 - recherche/activité financé par le IRSC (63 ou 39 %)
 - recherche/activité financé par le CRSH (33 ou 20 %)
- 78 dossiers actifs

Ce qui n'est pas considéré comme une violation de la conduite responsable de la recherche

- débat scientifique
- conflit avec le personnel, conflit de travail ou conflit en matière de RH
- infraction universitaire (p. ex. tricherie à un examen)

Activités et outils de sensibilisation sur la CRR

- **Engagement** avec la communauté de la recherche pour mieux répondre à leur besoins
 - Forum CRR - communauté de pratique virtuelle
 - Présentations à des conférences et à des établissements
- **Ressources** pour la communauté de la recherche
 - [Interpétations](#) pour clarifier le Cadre de référence
 - [Webinaire d'introduction](#) sur le Cadre de référence
 - [Résumés des dossiers CRR](#) mettant en cause des violations
 - [Programme d'Appui du SCRR](#) aux activités éducative et de formation
- **Consultations** avec la communauté de la recherche sur le Cadre de référence

Sommaire

- ✓ La gouvernance de la CRR s'appuie sur des politiques et est appliquée par le biais du financement.
- ✓ Le Cadre décrit la politique, les processus et les responsabilités des chercheurs, des établissements et des Organismes.
- ✓ Le Cadre de référence met l'accent sur un comportement responsable et la promotion d'un environnement de recherche favorable.
- ✓ Nous avons tous une responsabilité de soutenir la confiance du public dans les activités de recherche.

Vous avez des questions sur la conduite responsable de la recherche? Communiquez avec nous!



SECRÉTARIAT SUR LA CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

secretariat@srcr-scrr.gc.ca

www.rcr.ethics.gc.ca/fra

GRUPE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE